

Communiqué de presse

Paris, le 27 avril 2009

**RECOMMANDATIONS DU RAPPORT CHAMPSAUR "SUR L'ORGANISATION DU MARCHÉ DE L'ÉLECTRICITÉ"
UNE AVANCEE TIMIDE, MAIS LES INQUIETUDES DEMEURENT**

La commission présidée par Paul Champsaur a remis au Gouvernement, vendredi 24 avril, son *rapport sur l'organisation du marché de l'électricité*. Le Gouvernement a indiqué qu'il allait étudier ces recommandations pour identifier les pistes d'action envisageables.

Depuis 2003, l'Union des Industries Utilisatrices d'Énergie (UNIDEN), attire l'attention des pouvoirs publics sur les graves dysfonctionnements du marché de l'électricité et sur leurs conséquences pour la compétitivité de l'industrie française.

Ces alertes répétées ont d'ailleurs conduit au rapport d'enquête de l'Inspection Générale des Finances et du Conseil Général des Mines sur la formation des prix de l'électricité en 2004, à la création d'Exeltium, permise par la loi de finances rectificatives pour 2005, à la mise en place du TaRTAM par la loi relative au secteur de l'énergie de 2006, puis à sa prorogation dans le cadre de la loi de modernisation de l'économie en 2008.

L'UNIDEN, auditionnée par la commission Champsaur, note avec intérêt que le rapport partage en partie :

- ses objectifs pour l'organisation du marché électrique : (i) faire bénéficier les consommateurs français des investissements réalisés à l'initiative de la puissance publique et qu'ils ont largement financés, (ii) favoriser l'émergence d'une concurrence à la production d'électricité en base, (iii) favoriser les investissements en donnant une visibilité au consommateur et au producteur et (iv) promouvoir la maîtrise de la demande d'énergie électrique ;
- son analyse selon laquelle la production en base reste marquée par des différences de politique énergétique nationale qui empêchent l'émergence à moyen-terme d'une véritable concurrence à la production et appelle donc une régulation spécifique ;
- ses conclusions sur la situation actuelle du marché de l'électricité dont les prix ne reflètent plus les avantages compétitifs du parc de production français et dont le fonctionnement limite toute visibilité à long-terme.

Deux options sont envisagées par le rapport :

- libéraliser les prix tout en taxant et redistribuant les bénéfices liés au parc nucléaire, hypothèse heureusement écartée par le rapport ;
- donner accès aux fournisseurs alternatifs, pour une durée non précisée, à une part de la production de base d'électricité, à des conditions économiques représentatives du parc historique et s'approchant de celles de l'opérateur historique, hypothèse privilégiée par le rapport.

Ainsi, le rapport de la commission invite les consommateurs à un acte de foi : les fournisseurs alternatifs accédant à ces volumes d'électricité en feront profiter pleinement leurs clients.

Cela suppose qu'une réelle concurrence s'exerce entre eux. L'expérience acquise depuis des années sur les marchés de gros permet d'envisager une réalité tout à fait différente. Les consommateurs industriels ne peuvent donc se satisfaire de cette solution, en l'état.

C'est pourquoi l'UNIDEN avance trois préconisations :

- permettre l'accès direct des consommateurs industriels à une part de la production de base d'électricité ; cet accès assurera aux industries dont la compétitivité est lourdement affectée par le prix de l'électricité et dont les activités sont délocalisables, le bénéfice effectif du prix régulé auquel auront accès par ailleurs les fournisseurs alternatifs. Cette consommation industrielle d'électricité est d'ailleurs indispensable pour justifier le maintien d'un parc nucléaire compétitif en France ;
- assurer une parfaite transparence du calcul du prix régulé auquel auront accès les fournisseurs alternatifs, afin que ce prix reflète effectivement les coûts de production du parc nucléaire historique ;
- opérer une véritable mise à plat des dysfonctionnements du marché européen de l'électricité, qui constitue un cas unique au monde d'impasse économique ; cette réflexion ne peut évidemment se faire qu'à l'échelon européen, ce qui explique sans doute que la Commission Champsaur n'ait pas pu aller plus loin.

Contact presse : Emmanuel Rodriguez - Président de la commission Electricité
+33 (0)6 13 70 50 70

Note aux rédactions : l'UNIDEN représente les intérêts des industries consommatrices d'énergie en France pour lesquelles la maîtrise des coûts énergétiques constitue **un facteur essentiel de compétitivité**. Les trente-six membres de l'UNIDEN représentent plus de 70% de l'énergie industrielle consommée en France et recouvrent une large gamme de secteurs industriels : agro alimentaire, automobile, chimie, ciments/chaux, électronique, métaux, papier, transport, verre.

www.uniden.fr